Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 12 (1966)

Heft: 10

Rubrik: Revue de presse...

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

(Suite et fin de la page 6).

Pionniers au meilleur sens du terme, ils purent, dans l'immense majorité, faire valoir sous d'autres cieux les qualités ancestrales d'un petit pays dénué de matières premières et nous bénéficions tous maintenant encore de leur labeur et de leur ténacité.

★

Aujourd'hui, en raison de la prospérité économique que nous connaissons, cette émigration a fortement diminué. Ou plutôt, ce ne sont plus des Suisses aux bras noueux qui émigrent, mais des spécialistes et des intellectuels.

L'émigration quantitative a fait place, il est vrai, à une émigration qualitative. Celle-ci prend-elle une importance exagérée ? On pourrait le penser lorsque nos ingénieurs, chimistes, physiciens sont recrutés systématiquement outre-Atlantique, par exemple. Mais il convient de se rappeler à cet égard que nos cadres et savants ont besoin également de voir ce qui se passe ailleurs pour se perfectionner. Beaucoup, certes, ne reviennent pas au pays pour nombre de raisons bonnes ou mauvaises, mais, quoi qu'il en soit, cette hémorragie n'est pas très dangereuse et elle permet, même à nos industries, de trouver des débouchés intéressants qu'elle ne connaîtrait pas à défaut.

C'est que notre pays, exportateur au premier chef, a besoin de solides points d'appui à l'étranger sous la forme de colonies suisses de qualité et nombreuses. Actuellement, 270.000 Suisses sont immatriculés auprès de nos consulats et ambassades et il convient d'ajouter à ce nombre tous ceux qui ont coupé les ponts juridiques (et militaires) avec leur patrie, de gré ou de force, selon la législation des pays où ils résident.

Or ces colonies sont d'une valeur irremplaçable sur tous les plans et leurs membres sont bel et bien nos meilleurs ambassadeurs. Il conviendra de s'en souvenir à l'occasion du scrutin fédéral du 16 octobre prochain.

Jean WILHELM,
Conseiller national.

HOTEL
OXFORD & CAMBRIDGE
11-13, rue d'ALGER
(TUILERIES - Pl. VENDOME)
Le rendez-vous
des touristes et des
hommes d'affaires suisses
Tél. : OPE. 28-45
Télégr. : OXFORTEL

REVUE DE PRESSE..

CANTON DE BALE

UN NOUVEAU POSTE EMETTEUR MINIATURE EN SUISSE

Le service radiogoniométrique des P.T.T. de Bâle a découvert, dans cette ville, un poste émetteur miniature. La personne qui avait placé ce poste clandestin, qui n'était pas plus grand que les deux tiers d'un paquet de cigarettes, a été arrêtée par la police de Bâle-ville.

Le propriétaire de cet appareil voulait surveiller les dires de membres de sa parente dans son appartement pendant son absence. Ce délit tombe sous le coup de la loi fédérale sur trafic télégraphique et téléphonique qui prévoit des amendes jusqu'à 20.000 F ou des peines d'emprisonnement jusqu'à une année. D'autre part, le coupable avait omis de faire une demande de concession pour un émetteur, concession qui ne lui aurait de toute façon pas été accordée.

Le service de radiogoniométrie des P.T.T. a pu localiser ce poste miniature, à la suite d'une réclamation d'un auditeur de la radio, qui avait constaté des émissions perturbatrices dans les bandes des ondes courtes.

UN BANQUIER SUISSE ACCUSE D'OUTRAGE A MAGISTRAT

Le banquier bâlois Walter Germann a confirmé qu'un juge fédéral de New-York l'avait condamné pour outrage à magistrat pour avoir omis de fournir à un grand jury fédéral les renseignements qui lui étaient demandés pour une affaire de dépôts de capitaux américains dans des comptes étrangers. Il a été condamné à une amende de 25.000 dollars. Il doit se présenter de nouveau et devra payer 1.000 dollars par jour de retard en cas de défaut.

M. Germann a déclaré qu'il préférait se rendre punissable aux Etats-Unis plutôt que d'enfreindre les lois suisses. Il a accepté de comparaître une première fois, certains de ses clients américains l'ayant délié du secret. Mais l'interrogatoire du juge portait sur un si grand nombre de points qu'il a estimé nécessaire de rentrer en Suisse pour se documenter.

Ses avocats lui ont alors conseillé de ne pas retourner aux Etats-Unis car une nouvelle comparution le mettrait inévitablement en conflit avec la loi suisse sur les banques et risquerait en outre de le faire inculper de service illégal de renseignements.

Les avocats de M. Germann n'ayant pas regagné la Suisse, les détails de la condamnation ne sont pas connus.

LA PROCHAINE FOIRE « NUCLEX » AURA LIEU A BALE EN 1969

Le Comité de la Foire suisse d'échantillons s'est réuni le 12 septembre sous la présidence de M. Alfred Schaller, conseiller national, et a visité à cette occasion la première Foire internationale des industries nucléaires « Nuclex » qui se tient présentement à Bâle. A la suite de pourparlers avec des représentants des grands pays producteurs

d'énergie atomique et des exposants et compte tenu du succès de cette première, manifestation, le Comité de la Foire a décidé à l'unanimité d'organiser la prochaine exposition de ce genre sous le nom de « Nuclex 69 » à Bâle du 6 au 11 octobre 1969.

DES VISITEURS DE MARQUE A LA « NUCLEX 66 »

A l'occasion de sa visite à la « Nuclex 66 », M. Roy Mason, Secrétaire d'état au Ministère britannique du commerce, a déclaré aux représentants du comité d'organisation et de la direction de la foire qui l'accompagnaient :

« La Grande-Bretagne se félicite de l'occasion qui lui est offerte à une telle manifestation à laquelle participent 16 pays et est reconnaissante de pouvoir ainsi se documenter. »

Le Conseiller fédéral Rudolph Gnaegi, qui était accompagné du professeur Urs Hoschstrasser, délégué aux questions de l'énergie nucléaire, a également exprimé ses impressions sur la Foire. Il a déclaré : « Je me réjouis de pouvoir constater tout particulièrement que la science et l'offre de l'industrie nucléaire se complètent et offrent l'occasion d'échanges de vues réciproques. »

CANTON DE BERNE

ASSEMBLEE DE PROTESTATION A CHULES

Environ 3.000 personnes venues de tout le Seeland ont assisté, dans la commune seelandaise de Chules (Gals), à une assemblée de protestation contre la raffinerie de Cressier, dont les conséquences nocives ont été critiquées par cinq orateurs. M. Hans Niklaus, président de la commune de Chules, Me Charles Frote, avocat à La Neuveville, M. Hans Stauffer, député, de Champion (Gampelen), M. Raoul Kohler, conseiller municipal, directeur de la police de Bienne et M. Kurt Hubacher, médecin à Bienne. A ces cinq orateurs s'est joint un représentant d'une délégation du Rheintal St-Gallois, venu apporter sa sympathie à la population seelandaise.

Les participants à cette assemblée de protestation ont appris que l'espace vital des populations de ces communes est fortement mis en danger. Cette menace provient avant tout du fait que la population ne peut plus disposer librement de nécessités vitales telles qu'un air pur, une bonne eau potable, ainsi qu'un repos nocturne et dominical.

De nuit, les populations sont gênées par la flamme vacillante de la torchère et de jour — comme de nuit également, d'ailleurs — elles le sont par le bruit continu causé par les installations. Les odeurs et les gaz qui se répandent dans les communes — suivant la direction des vents — provoquent chez les personnes sensibles des maladies et des maux de tête.

Cette situation ne saurait, en aucun cas, durer plus longtemps.

Les participants à l'assemblée de protestation se déclarent solidaires des populations touchées et élèvent une protestation énergique contre une telle situation.

Il ne faut pas que d'autres industries, pouvant porter atteinte aux populations, aux animaux et aux cultures s'installent encore dans la plaine de la Thielle.

Après les exposés des orateurs l'assemblée a voté par acclamation la résolution suivante :

« Nous demandons instamment au conseil-exécutif du canton de Berne d'intervenir de toute urgence auprès du Conseil fédéral et de lui demander la réalisation immédiate des mesures suivantes :

1. Le vacillement de la flamme de la torchère doit être ramené à un degré supportable.

2. Le bruit continu des installations ne doit plus être audible dans les quartiers d'habitation.

3. Aucune odeur fétide de gaz nocif en provenance de la raffinerie ne doit encore se répandre sur la région.

4. Nous demandons la suspension immédiate des essais en cours et cela aussi longtemps que toutes les mesures de sécurités n'auront pas été prises, de sorte, qu'aussi bien les eaux de fond que celles du lac de Bienne ne puissent être polluées.

5. La cheminée de la centrale thermique, actuellement en construction dans la plaine neuchâteloise de la Thielle, doit mesurer au moins 100 m.

6. Il y a lieu d'empêcher par tous les moyens que l'usine d'incinération des ordures, prévue pour la région de Neuchâtel, ainsi que d'autres industries pouvant polluer l'air et l'eau, ne soient érigées dans la plaine de la Thielle.

7. Nous demandons l'installation de stations de contrôle, enregistrant automatiquement la teneur de l'air en anhydride sulfureux (SO^2).

8. Il est grand temps que l'on établisse un plan général de la plaine de la Thielle afin que le canton de Berne puisse également faire valoir ses droits. Une délimitation, sur le plan intercantonal, des zones réservées à l'industrie, à l'habitat et à l'agriculture doit être élaborée.

Nos exigences ne représentent qu'un minimum de ce que nous sommes en droit d'attendre.

« La résolution rappelle que le conseiller fédéral Gnaegi a déclaré en juin 1966 au Conseil national qu'il existait des moyens légaux, permettant de faire suspendre l'exploitation de la raffinerie de Cressier jusqu'à la réalisation des mesures de sécurité demandées.

Nous demandons que ces dispositions légales soient appliquées sans retard.

« Nous soutenons sans réserve le gouvernement bernois dans ses efforts et demandons que ses démarches obtiennent sur le plan fédéral toute l'attention voulue. »

COLLABORATION SUISSE-SUEDE EN MATIERE DE TECHNIQUE MILITAIRE

Le Département politique fédéral a publié le communiqué suivant :

« En raison des difficultés techniques et économiques croissantes avec lesquelles sont confrontés les petits états neutres pour maintenir une défense nationale efficace, la question d'une coopération avec la Suède dans le domaine de la technique militaire est à l'étude depuis un certain temps. A cette fin, durant ces derniers mois, des pourparlers ont eu lieu entre des délégations des deux pays. Ils sont arrivés maintenant à conclusion et les délibérations ont amené le 4 août à un échange de notes entre les gouvernements des deux pays, par lequel la nécessité d'une collaboration dans le domaine de la technique militaire a été reconnue et le principe de coopération approuvé. Le but recherché est notamment celui de réduire, dans la mesure du possible, les frais d'équipements militaires. »

L'INSCRIPTION DE LA BANQUE SOVIETIQUE DANS LE REGISTRE DU COMMERCE

La « Feuille officielle suisse du commerce » a inséré dans son édition du 18 août la publication de l'inscription dans le registre suisse du commerce de la Banque Soviétique ayant siège à Zurich, publication qui a eu lieu le 11 août. Voici la teneur de cette publication :

« Wozchod Handelsbank A.G. » (Banque commerciale Wozchod S.A.), (Banca commerciale Wozchod S.A.), (Wozchod commercial bank LTD) à Zurich. Selon les statuts du 17 juin 1966, une société anonyme portant la raison sociale citée ci-dessus a été fondée. But de la société : exploitation d'une banque. Cette société vise en particulier le développement des relations commerciales entre l'Union Soviétique et la Suisse, ainsi que l'encouragement des relations internationales pour le commerce, l'industrie et les devises, en particulier par le financement des transactions commerciales et autres, acceptation d'argent en compte courant, avec des termes fixes ou contre remise de carnets de dépôt, d'obligations d'emprunt ou de caisse, en concluant des carnets d'épargne, ,accord de prêts garantis ou non, à court, moyen ou long termes, exécution d'escomptes, de lettres de change, de devises, de virements et travaux d'encaissements. Achat et vente de papiers valeurs, d'objets de valeurs et de marchandises pour son compte ou celui d'autrui ainsi que la fondation et la participation à des entreprises suisses ou étrangères et à sa direction d'entreprise. La société est habilitée de posséder et de vendre des immeubles. Son ressort s'étend en Suisse et à l'étranger. Capital actions : 10.000.000 francs dont 20.000 francs sont entièrement libérés à raison d'actions dont la valeur nominale est de 500 francs. Organe de publication : feuille officielle suisse du commerce. Les communications aux actionnaires leur parviendront par lettre recommandée à leur adresse pour autant que leur nom et adresse soient connus et que la loi ne prévoie pas d'autres dispositions. Le conseil d'administration se compose d'au moins trois membres. Signature collective de deux personnes appartenant au conseil d'administration. Président : Albert Nikolaevitsch Belitschenko, ressortissant soviétique, de Moscou, vice-président : M. Louis Devaud, professeur, de Genève, à Carouge (Genève), membre : Jean Graber, de Sigriswil, à Versoix. Domicile social : Schuetzengasse 1 à Zurich.

UN SUISSE D'ARGENTINE BOURGEOIS D'HONNEUR DE SON ANCIENNE COMMUNE BERNOISE

Au siècle passé, un bourgeois du village bernois de Farnern, nommé Alemann, s'établissait en Argentine et y fondait une nouvelle famille, les Alemann. L'un de ses descendants, M. Ernesto Alemann est devenu rédacteur de « L'Argentinischer Tagblatt ». En 1934 la colonie allemande d'Argentine ayant passé au nazisme, il a fondé une école Pestalozzi à l'intention des élèves de nationalité suisse.

M. Ernesto Alemann a été nommé le 15 août dernier bourgeois d'honneur de Farnern. Une manifestation s'est déroulée dans cette commune de 200 habitants en l'honneur de l'illustre combourgeois venu de Buenos-Aires. M. Ernesto Alemann a remercié le petit village bernois de son geste. Il a été félicité par l'ancien conseiller fédéral Wahlen.

Le fils aîné du bourgeois d'honneur, M. Roberto Alemann, est une personnalité fort connue en Amérique latine. Au service de sa nouvelle patrie argentine, il a été Ministre de l'économie et Ambassadeur à Washington. Mais avec son frère, il est toujours lié au journal fondé par ses ancêtres suisses.

IL Y A CINQ ANS DES PAYSANS MANIFESTAIENT A BERNE

La place fédérale a été, il y a cinq ans, après la manifestation de quelque 40.000 agriculteurs qui avaient effectué une « marche sur Berne », le théâtre de troubles causés par certains manifestants qui ne voulaient pas libérer la rue. Cela se passait le 17 novembre 1961. Ces personnes avaient jeté des tomates et des œufs contre la façade du Palais fédéral, endommagé deux bus des transports publics de Berne. Il a fallu l'intervention de la police, armée de gaz lacrimogènes et de lances à incendies, pour disperser les manifestants.

Après une longue enquête menée par un juge d'instruction spécial, 20 personnes de Suisse romande se sont vues inculpées de participation à une émeute, d'entrave au fonctionnement d'une entreprise de transports publics et de violences et menaces contre des fonctionnaires.

Le tribunal correctionnel de Berne a fixé au 22 août l'ouverture du procès. Ce dernier avait, rappelons-le,

été fixé premièrement au 6 juin dernier, mais, à la suite du décès de Me Yves Maitres, l'un des défenseurs, avait dû être ajourné. Le Président du tribunal sera M. Edouard Muller. Le procès durera cinq jours.

Le Code pénal prévoit une peine d'emprisonnement ou d'amende pour celui qui a pris part à un attroupement formé en public et au cours duquel des violences ont été commises collectivement contre des personnes ou des propriétaires.

LA SUISSE ET LA FRANCE SIGNENT UN ACCORD

A Paris a été signée la convention entre la Suisse et la France en vue d'éviter les double impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune.

Cette convention, qui sera incessamment soumise à l'approbation des Parlements des deux Etats contractants remplacera celle du 31 décembre 1963.

LA COLONIE SUISSE EN CHINE POPULAIRE

Il est intéressant de relever, au moment où la Chine fait sa « révolution culturelle », que la colonie suisse de ce pays compte trente et une personnes. Dix-huit d'entre elles sont établies à Pékin, dont neuf à l'ambassade de Suisse. Huit autres sont employées dans la capitale comme interprètes, professeurs de langues et chercheurs. Une sœur franciscaine enseignait à l'école pour diplomates du « Sacré-Cœur », celle-là même qui a été fermée par les « gardes rouges ». La religieuse a demandé protection auprès de l'Ambassade suisse.

Six ressortissants suisses travaillent à Shangaï et six autres à Nanking, également en qualité d'interprètes ou de professeurs de langues.

LE GOUVERNEMENT ITALIEN ACCORDE DES BOURSES ET DES PRIX A 70 ETUDIANTS SUISSES

L'Ambassade d'Italie à Berne annonce que le gouvernement italien vient d'informer 70 étudiants suisses qu'ils sont titulaires d'une bourse ou d'un prix d'études en Italie pour l'année 1966-67.

Dans l'octroi de ces bourses, la direction générale des relations culturelles auprès du ministère italien des affaires étrangères tient compte, dans la mesure du possible, des désirs des intéressés. Les prédilections des jeunes Suisses, étudiants et étudiantes, vont surtout à l'Université pour étrangers de Pérouse et aux universités de Florence, Sienne et Milan.

Neuf de ces bourses couvrent l'année académique entière, ce qui permettra aux bénéficiaires de suivre des cours complets, dans les universités de Rome, Florence, Milan et Venise.

A titre de réciprocité, quatre universités suisses et l'école polytechnique fédérale ont offert des bourses annuelles à sept étudiants italiens.

UN ACCORD ENTRE LA SUISSE ET COSTA RICA

A l'occasion de la visite en Suisse du Ministre de l'économie et des finances de Costa Rica, un accord de protection et d'encouragement des investissements a été signé le 1er septembre 1965. Ratifié entre temps par les deux pays, cet accord est entré en vigueur le 18 août 1966. Son texte sera publié prochainement dans le « Recueil officiel des lois » et dans la « Feuille officielle suisse du commerce ».

Cette convention prévoit notamment la protection des investissements, le libre transfert des revenus, redevances et amortissements, le paiement d'une indemnité en cas d'expropriation ainsi qu'une procédure d'arbitrage.

Les dispositions de cet accord sont de nature à affermir le climat de confiance devant favoriser les échanges économiques entre les deux pays.

L'APPROVISIONNEMENT EN URANIUM EST ASSURE POUR LA SUISSE

Le conseiller national R. Buehler, radical zuricois, constate dans une question écrite au Conseil fédéral qu'il ne paraît pas judicieux de créer, dans une période d'euphorie, des centrales qui appartiennent encore à la première génération et de se priver ainsi de la possibilité de participer prochainement à de nouveaux développements. Les centrales atomiques de cette première génération utilisent de l'uranium enrichi qui ne peut être acquis qu'aux Etats-Unis, alors que, pour la deuxième génération, le combustible pourra être obtenu librement sur le marché mondial.

Dans sa réponse, le Conseil fédéral déclare que le problème de l'approvisionnement en uranium enrichi préoccupe depuis longtemps déjà les autorités fédérales responsables. Les expériences et études faites jusqu'ici montrent que, pour des raisons techniques, même les types de réacteurs dont l'emploi n'est pas nécessairement lié à l'uranium enrichi et qui entrent aujourd'hui en ligne de compte pour la production d'électricité permettent généralement d'obtenir les coûts les plus bas au moyen de ce combustible.

Pour assurer l'approvisionnement en uranium enrichi, le gouvernement suisse a conclu avec le gouvernement américain, qui est le seul fournisseur possible, un accord de coopération qui est entré en vigueur au mois de juillet de cette année. Aux termes de cet accord, les autorités américaines s'engagent à approvisionner en uranium enrichi pendant une trentaine d'années cinq centrales nucléaires suisses d'une puissance électrique globale de 1.650.000 kW, et ceci sans se préoccuper de savoir si ces centrales utiliseront des réacteurs américains ou d'autres réacteurs. Il a été convenu en outre que chaque centrale peut tenir en réserve une charge complète de combustible, qui permet d'assurer la pleine exploitation de l'installation durant plusieurs années. Cet accord garantit donc l'approvisionnement, pour toute leur durée de vie, des centrales nucléaires qui seront

probablement construites au cours des cinq prochaines années.

Selon entente entre les parties ces livraisons pourront, au besoin, être étendues à d'autres installations atomiques. En égard à cette situation, il n'existe pour le Conseil fédéral aucune raison impérieuse de déconseiller la construction de centrales nucléaires utilisant de l'uranium enrichi comme combustible.

LA SOCIETE DE BANQUE SUISSE A TOKYO

La Société de Banque Suisse a décidé d'ouvrir une représentation permanente à Tokyo et de la confier à M. Ignace Leo Ephrussi, dont elle s'était depuis quelque temps attaché les services en qualité de conseiller. Le rayon d'activité de M. Ephrussi s'étend au Japon et aux territoires voisins. Après qu'une représentation permanente eût été ouverte à fin 1963 à Hong-Kong, la présence en Extrême-Orient de la Société de Banque Suisse se trouve ainsi renforcée.

L'A.V.S., L'ASSURANCE-INVALIDITE ET LE REGIME DES ALLOCATIONS POUR PERTE DE GAIN EN 1965

Le Conseil fédéral a approuvé le rapport du Conseil d'administration et les comptes de l'A.V.S., de l'assurance-invalidité et du régime des allocations aux militaires pour pertes de gain pour 1965. Voici les principaux résultats des comptes de ces trois branches d'assurance, dont les dépenses totales ont été d'environ 2,1 milliards de francs au cours de cet exercice :

Les dépenses de l'A.V.S. ont atteint, selon, le compte d'exploitation, 1.683 millions, dont 1.670 millions ont été consacrés aux prestations de l'assurance. Les 13 millions restants ont servi à financer les frais d'administration pris en charge par le fonds de compensation. Les recettes se sont élevées à 1.927 millions, somme qui comprend les cotisations des assurés et des employeurs (1.354 millions), les contributions des pouvoirs publics (350 millions) et le produit des placements et des réévaluations (223 millions).

Dans l'assurance-invalidité, les dépenses totales ont atteint 276 millions. Elles se répartissent de la manière suivante : 184 millions pour les prestations en espèces (rentes, indemnités journalières, allocations pour impotents, etc...), 61 millions pour les mesures individuelles (mesures médicales et professionnelles, contributions pour la formation scolaire spéciale, etc...), 31 millions (le restant), pour les subventions à des institutions et organisations, ainsi que pour les frais de gestion et d'administration. Les recettes, dont le total atteint presque celui des dépenses, comprennent les cotisations des assurés et des employeurs (136 millions). Les contributions des pouvoirs publics — équivalant à la moitié des dépenses annuelles — soit 138 millions, ainsi que la part d'intérêts transférée du compte d'exploitation de l'A.V.S., soit 2 millions.

Les allocations versées aux militaires par le régime des allocations pour pertes de gain ont atteint une somme de 137 millions de francs. Les recettes se sont élevées à 140 millions. Elles comprennent les cotisations (135 millions) et les intérêts du fonds de compensation du régime (5 millions).

D'après le bilan groupant les trois branches d'assurance, le total des placements du fonds de compensation — y compris les parts afférentes à l'assurance-invalidité et au régime des allocations s'élevait, à la fin de l'année 1965, à 7.063 millions. Cette somme se subdivise en 7.003 millions de francs de placements fermes et en 60 millions de francs de dépôts.

Les placements fermes se répartissent de la manière suivante entre les différentes catégories de placements (en millions de francs) : confédération 194, cantons 1.107, communes 993, centrales des lettres de gage 2.130, banques cantonales 1.363, institutions de droit public 42 et entreprises semi-publiques 1.174. Le rendement brut moyen des placements fermes atteignait 3,47 % le 31 décembre 1965 contre 3,42 % au terme de l'exercice précédent.

Le Conseil fédéral a soumis à un examen approfondi le développement futur du fonds de compensation, à l'occasion du message qu'il a présenté aux Chambres fédérales le 6 juin sur la nouvelle révision de l'A.V.S. Il est arrivé à la conclusion qu'il faut éviter une diminution du fonds, ceci pour des raisons touchant aussi bien à la technique actuarielle qu'à la politique conjoncturelle. De même, le Conseil fédéral estime que l'affectation demandée à plusieurs reprises au parlement et publiquement de ressources tirées du fonds de compensation à des tâches étrangères à l'A.V.S., comme par exemple la construction de logements et homes à loyer modéré pour la vieillesse, n'est pas compatible avec les buts de ce fonds. Elle doit par conséquent être rejetée. Le Fonds de compensation est une institution de L.J.S. A.V.S.J.N. servant uniquement à garantir, aux assurés actuels, les droits qui ne sont pas couverts par des cotisations individuelles et des contributions publiques. Il ne doit par conséquent pas être utilisé à des fins étrangères à l'A.V.S. Le Conseil fédéral soutient cependant la politique souple qui a été suivie jusqu'à présent par le Conseil d'administration du fonds de compensation en matière de placements. Dans le cadre de cette politique, en effet, il est indirectement possible d'encourager la réalisation des tâches sociales les plus urgentes, par exemple en accordant des prêts aux cantons, communes, centrales des lettres de gage, etc.

AUGMENTATION DE L'A.V.S.

Le Conseiller fédéral Tschudi, chef du département de l'intérieur, a commenté au cours d'une conférence de presse le message du Conseil fédéral qui sera examiné par les deux Chambres à la session d'automne. Il a bien précisé qu'il s'agit d'une « petite révision », petite en ce sens qu'on ne modifie pas les principes de base de l'assurance. Cette augmentation de 10 % sera d'ailleurs décidée par une loi spéciale, et non par une modification de la loi sur l'A.V.S. Un changement des méthodes de calcul et d'autres éléments de l'assurance nécessiterait en

effet plusieurs années de travaux d'experts. Or, comme l'a dit M. Tschudi, « nos vieux ne peuvent pas attendre », dès l'an prochain, et sans que les cotisations soient augmentées, les assurés seront donc au bénéfice d'une compensation intégrale du renchérissement.

Il est en revanche possible que plus tard, la cotisation de l'assurance-invalidité doive être augmentée de un pour mille afin d'assurer le financement de nouvelles prestations. L'application de l'A.I. a en effet révélé certaines lacunes, de sorte qu'une révision est nécessaire. Pour ce qui est de la hausse de 10 % qui vient d'être proposée, il en résultera un surcroît de dépenses de 17 millions pour l'assurance-invalidité.

Notons encore que le Conseil fédéral a tenu compte, dans son projet, des prestations complémentaires d'A.V.S. versées par les cantons. Les prestations se basent sur le revenu. Il a donc été décidé que les 10 % accordés sur l'A.V.S. ordinaire ne seront pas comptés comme faisant partie du revenu, afin de ne pas diminuer le nombre des bénéficiaires des prestations complémentaires.

M. Tschudi a conclu en soulignant qu'on ne peut reprocher à nos assurances sociales d'être en retard : la vie à renchéri de 40 % depuis 1948, mais les rentes de l'A.V.S. ont doublé ou même triplé dans le même temps.

L'INSCRIPTION DE LA BANQUE SOVIETIQUE AU REGISTRE DU COMMERCE

L'Office fédéral du registre du commerce a approuvé, avec quelques changements d'ordre rédactionnel, l'inscription de la « Banque Commerciale Woschod S.A. » à Zurich, déposée au registre du commerce du canton de Zurich le 11 août.

Sous réserves d'oppositions légales la nouvelle raison sociale pourra être prochainement publiée à la feuille officielle suisse du commerce et recevoir ainsi force légale avec effet rétroactif au 11 août. Mais comme les directeurs ne sont pas définitivement désignés et que la police fédérale des étrangers n'a pas encore accordé les trois autorisations sollicitées, la banque ne peut pas encore commencer son activité.

L'ASSURANCE-INVALIDITE

L'assurance-invalidité (A.I.) est en vigueur depuis le 1er janvier 1960. Elle s'est révélée être un véritable bienfait pour les handicapés, mais rapidement plusieurs propositions d'amélioration ont été présentées. En 1964, le Département fédéral de l'intérieur a désigné une commission d'experts chargée d'examiner ces propositions.

Le Conseil fédéral vient de publier son rapport, qui est maintenant soumis aux cantons et aux organisations intéressées. A la fin de cette procédure de consultation, un message sera adressé aux Chambres fédérales.

La révision, qui pourrait entrer en vigueur le 1er janvier 1968, entraînera selon les experts un surcroît de dépenses de 40 millions de francs. La moitié de cette somme sera supportée par les pouvoirs publics. Pour couvrir le solde, il faudra augmenter les cotisations des assurés. Elles se montent actuellement à 4 ‰ du salaire (perçus en plus du 4 % pour l'A.V.S.). La commission propose de porter ce taux à 5 ‰.

TOURISTES ANGLAIS : DEMARCHE AUPRES DU CONSEIL FEDERAL

La Fédération Suisse du Tourisme, l'Office National Suisse du Tourisme et la Société Suisse des Hôteliers ont fait une démarche auprès du Conseil fédéral pour souligner les graves répercussions pour le tourisme suisse des restrictions de devises imposées aux Anglais qui se rendent à l'étranger. Le gouvernement de Berne est invité à faire des démarches auprès de celui de Londres pour atténuer la rigueur de ces mesures.

OUVERTURE DU DIALOGUE OFFICIEL ENTRE L'EGLISE CATHOLIQUE ROMAINE ET L'EGLISE CATHOLIQUE CHRETIENNE DE SUISSE

Les évêques catholiques romains de Suisse et l'évêque catholique chrétien de Suisse ont décidé d'ouvrir des entretiens officiels. A cet effet, les deux partis ont formé chacun un groupe de discussion. Ces entretiens ont pour but d'aplanir tous les anciens malentendus et de permettre une action et un témoignage communs. La commission s'est réunie pour la première fois. Au cours, de cet entretien amical, se sont déjà manifestées des possibilités d'efforts en commun. Les membres du groupe de discussions sont du côté de l'église catholique romaine, l'abbé Walter Staehelin, Président, le curé-doyen André Amgwerd, de Tavannes, le professeur Raimund Erni, de Lucerne, le professeur Anton Haenggi, de Fribourg, l'abbé Alfred Stoecklin, de Bâle ; du côté de l'église catholique chrétienne, le professeur Kurt Stalder, Président, de Berne, le curé Peter Amiet, de Magden, le curé Léon Gauthier, de Genève, le curé Max Heinz, de Rueschlikon et M. Armin O. Konrad, de Zurich.

COLLABORATION AMERICANO-SUISSE POUR L'ETUDE D'UN SATELLITE DE TELECOMMUNICATION A BUTS MULTIPLES

La compagnie américaine « General Electric » (division spatiale) a conclu un accord avec la « Compagnie Industrielle Radio-Electrique » ou « C.I.R. », dont le siège est à Berne et l'usine à Gals (Chules), en vue de l'étude et de la réalisation éventuelle d'un satellite de télécommunication à buts multiples. La « C.I.R. » sera chargée de l'étude et de la mise au point des circuits de codage et décodage embarqués, réalisés selon une technique nouvelle, celle des circuits intégrés.

Le travail réalisé par la « C.I.R. » pour l'équipement du réseau de surveillance des satellites européens pour le compte de l'E.S.R.O., n'est pas étranger à la conclu-

sion de cet accord de collaboration entre la société suisse et la compagnie américaine.

Rappelons à ce propos qu'un groupe de travail, créé sous la responsabilité de la « C.I.R. » et comprenant encore Ebauches S.A. et Oméga, a été chargé de fournir à l'E.S.R.O. (organisation européenne de recherches spatiales) des matériels de synchronisation du champ de tir de fusées spatiales à Kiruna, dans le nord de la Suède.

La station centrale de Kiruna élabore, à partir d'étalons de fréquence de haute précision (horloge atomique d'ébauches S.A. ou horloges à quartz d'Oméga), les divers codes de temps demandés par l'E.S.R.O., lors de sa récente visite en Suède, le conseiller fédéral Chaudet a visité le centre spatial européen de Kiruna et a assisté au travail de montage des appareils livrés par l'industrie suisse de précision.

Ce travail démontre que l'industrie suisse de l'électronique est capable, à la condition de s'organiser, de se présenter à armes égales dans la compétition internationale, même pour l'élaboration de matériels de technique avancée. Signalons à ce propos que la précision à court terme de l'horloge atomique est de l'ordre de 100 milliardième de seconde et que celle de l'horloge à quartz « n'est que » de l'ordre de 100 millionième de seconde.

Les matériels équipant la base spatiale de Kiruna ont été envoyés par un avion cargo DC-4 de la Balair, il y a quelques jours pour être livrés à leur lieu de destination qui se trouve à quelques centaines de kilomètres au nord du cercle polaire. Les équipes de montage suisses accompagnaient le matériel, qui a été mis en service le 7 septembre.

L'INITIATIVE POUR L'AMELIORATION DE L'A.V.S. A ETE DEPOSEE

Une délégation de la confédération des syndicats chrétiens de la Suisse (C.S.C.), sous la présidence du Conseiller national A. Heil, Winterthur, a remis à la Chancellerie de la Confédération les 169.662 signatures rassemblées pour son initiative concernant l'amélioration de l'A.V.S. et de l'A.I.

L'initiative demande une augmentation des rentes d'un tiers des montants versés jusqu'à ce jour, l'obligation pour les employeurs de garantir aux salariés des prestations complémentaires à celles de l'A.V.S. et de l'A.I. et l'adaptation des rentes au renchérissement et à l'augmentation réelle du revenu national.

On sait qu'à la suite de propositions visant notamment à indexer les rentes par rapport au coût de la vie et aux mouvements des salaires, le Conseil fédéral a décidé de préparer une 7e révision de l'A.V.S./A.I. Une commission d'experts se réunira cet automne pour étudier l'influence des augmentations des rentes sur les prix, les salaires, le marché de l'emploi, le marché des capitaux et des rentes indexées sur le plan économique national.

Depuis 1948, date de la mise en vigueur de l'A.V.S./A.I., quatre initiatives ont demandé une amélioration de cette assurance sociale. Le parti socialiste suisse a déposé une initiative en décembre 1958, qui avait récolté 120.641 signatures. Puis, le 22 mai 1959, a suivi une nouvelle initiative lancée par un comité indépendant, qui a obtenu 68.405 signatures. Le 7 juin 1962, l'initiative de l'avivo est arrivée à 71.722 signatures, et le 12 juillet 1962 l'initiative du « beobachter » a réuni 234.566 signatures.

Ajoutons que l'initiative de la C.S.C., qui avait été lancée le 15 février, a réuni 6.570 signatures dans le canton de Genève, 914 dans celui de Neuchâtel, 11.573 en Valais, 3.175 dans le canton de Vaud et 8.980 dans celui de Fribourg.

« LE MONDE » SOULIGNE L'ADMIRATION DU CHRONIQUEUR MILITAIRE DE LA « SUISSE » POUR LE VIETCONG

« Le Monde » du vendredi 13 août, par l'intermédiaire de sa correspondante particulière à Genève, se plaît à souligner la récente prise de position de M. René-Henri Wuest, auteur d' « Alerte en pays neutre ».

On sait que M. R.-H. Wuest, chroniqueur militaire de la « Suisse », dans un de ses derniers articles, ne se cachait pas d'éprouver, en tant qu'officier, son estime envers l'armée du Vietcong qui réussit « à mettre en échec la troupe la mieux armée du monde ». « L'art avec lequel l'armée du Vietcong sait s'infiltrer, continuait M. Wuest, mener des coups de mains, dresser des embuscades à divers échelons, tendre à ses adversaires des pièges..., force l'admiration, je ne crains pas de l'écrire, sur le plan militaire. »

Enfin M. Wuest comparait, non sans raison, toujours sur le plan tactique, la situation identique de notre pays à celle du Vietnam du Nord. « Pour toutes les petites nations dépourvues d'armes nucléaires, concluait-il, et soucieuses de conserver leur indépendance — et pour la Confédération en particulier — cette nouvelle leçon est pleine d'intérêt. »

Il est vrai que pour « Le Monde », cette prise de position de M. R.-H. Wuest revêt un aspect assez séduisant, d'autant plus que la « Suisse » professe en général « des opinions qui ne sont pas, tant s'en faut, particulièrement à gauche ».

NOUVEL AMBASSADEUR DE SUISSE A MOSCOU

Le Conseil fédéral a procédé aux nominations suivantes :

1) M. Anton Ganz, actuellement ambassadeur de Suisse en U.R.S.S. et en République populaire Mongole, en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire en Algérie.

2) M. August Lindt, actuellement délégué à la Coopération Technique au Département politique fédéral, en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire en U.R.S.S.

3) M. Sigismond Marcuard, actuellement ambassadeur de Suisse en Algérie, en qualité de délégué

à la Coopération Technique au Département politique fédéral.

4) M. Henri Monfrini, actuellement représentant régional du programme des Nations Unies pour le développement au Gabon et en République centrafricaine, en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Suisse en Côte d'Ivoire.

1.530 *CHIENS DE* 106 *RACES ETAIENT INSCRITS POUR L'EXPOSITION CANINE INTERNATIONALE DE BERNE*

La ville fédérale a été le théâtre les 10 *et* 11 *septembre, d'une importante manifestation cynologique. La société cynologique Berna, la troisième section en importance de la société cynologique suisse, a organisé au stade du Wankdorf une exposition canine internationale. Pas moins de* 1.530 *chiens provenant de* 106 *races y étaient inscrits. Les exposants se recrutaient dans neuf différents pays. A part le Cruft's Show à Londres et l'exposition des chiens des meilleures races de la République allemande à Francfort-sur-le-Main, l'exposition de Berne a présenté le plus grand nombre de bêtes, ainsi que les variétés de races les plus diverses.*

Afin que cette exposition, malgré les énormes inscriptions, puisse être vue de la manière la plus heureuse par les visiteurs, diverses races ont été présentées et soumises aux appréciations dans les journées de samedi et de dimanche. Le spécialiste de l'élevage du chien, M. Ferdinand Schmutz a présenté ces deux jours-là, à partir de 15 *heures, le travail de plus de cent chiens de garde, puis l'on a vu un championnat de dressage et des attelages de chiens polaires de même qu'un concours de groupes d'élevage. A l'issue de ces démonstrations, on a assisté chaque fois à un défilé au cours duquel tous les chiens primés ont fait l'objet d'un commentaire.*

CANTON DE GENEVE

MESSAGE AMERICAIN AU C.I.C.R.

M. Arthur Goldberg, représentant permanent des Etats-Unis à l'O.N.U. a remis au comité international de la Croix-rouge, à Genève, un message concernant les prisonniers de guerre américains au Vietnam du nord. M. Goldberg s'est refusé à tout commentaire et s'est borné à dire qu'il s'agissait d'une note de son gouvernement. Il n'a pas voulu en donner le contenu et n'a pas précisé si c'était une lettre personnelle du Président Johnson.

AUGMENTATION DES RENTES DE L'A.V.S./A.I.

La commission du Conseil national chargée d'examiner un projet de loi relatif à une augmentation des rentes de l'A.V.S. et de l'A.I. a siégé à Genève, le 8 septembre 1966, sous la présidence de M. Tschudi Conseiller fédéral, ainsi que de MM. Frauenfeld, directeur, et M. Kaiser, de l'Office fédéral des assurances sociales. Après une discussion approfondie, elle a décidé à l'unanimité d'entrer en matière. Lors de l'examen des articles, elle a repoussé à une forte majorité des propositions tendant à fixer des taux d'augmentation fixes et à donner effet rétroactif au projet de loi : elle s'est en revanche prononcée à l'unanimité en faveur d'une augmentation des rentes de 10 %, dès le 1er janvier 1967, comme le propose le Conseil fédéral. Elle propose en outre de ne pas entrer en matière sur une initiative personnelle d'un Conseiller national, qui est d'ailleurs devenue partiellement sans objet. Le Conseil national traitera de cet objet, à la suite du Conseil des Etats, au cours de la session de septembre.

COMMEMORATION A GENEVE DU CENTENAIRE DE LA « PREMIERE INTERNATIONALE »

L'Union des Syndicats du canton de Genève a commémoré, au Palais des expositions, le centenaire de la « Première Internationale ».

Rappelons que la fondation de l'Internationale date du 28 septembre 1864 et que son Conseil général en avait fixé le siège à Londres. Le premier congrès de l'Internationale, par décision de l'Association internationale des travailleurs constituée dans cette ville, s'était réuni le 3 septembre 1866 dans une brasserie de la Terrassière à Genève. Un cortège avait été organisé à cette occasion, auquel avaient pris part de nombreux représentants des diverses branches du mouvement ouvrier.

La manifestation de commémoration du dimanche 4 septembre était honorée de la présence de M. Hans-Peter Tschudi, Conseiller fédéral.

Le matin, des exposés ont été faits par M. Lucien Tronchet, vice-président de l'union des syndicats du canton de Genève, qui a fait l'historique du premier congrès tenu dans cette dernière ville.

Les organisateurs avaient fait appel à M. Jean Moeri, secrétaire de l'Union syndicale suisse et l'un des vice-présidents du conseil d'administration du bureau international du travail, dont l'exposé avait pour thème « Cent années de réalisations syndicales ».

Des productions de l'harmonie de l'école sociale de musique et de l'harmonie « la lyre » ont eu lieu au cours de cette fête commémorative à laquelle ont participé un grand nombre de militants du mouvement ouvrier.

La réunion du matin a été suivie d'un grand repas populaire à l'issue duquel le chef du Département fédéral de l'intérieur, le Conseiller fédéral Tschudi, a fait un exposé traitant des problèmes sociaux de l'heure et du proche avenir (déclarations que nous publions d'autre part dans le service de l'agence).

Dans la salle du palais était arborée la bannière que le syndicat genevois des menuisiers avait présentée lors du premier congrès de 1866. Cette bannière qui porte pour devise : « point de droits sans devoirs, point de devoirs sans droits », sera confiée, comme souvenir historique, dès la fin de la semaine prochaine au musée d'art et d'histoire de Genève.

Enfin, une exposition commémorative, à la bibliothèque publique et universitaire de Genève, sera ouverte pendant les mois d'octobre à décembre.

CANTON DE LUCERNE

MAX FRISCH ET LES ETRANGERS EN SUISSE

L'écrivain suisse Max Frisch a prononcé une allocution à l'occasion de la session de l'Association suisse des chefs de police cantonale des étrangers à Lucerne, dont le thème fut : « Les étrangers en Suisse ». Max Frisch a notamment déclaré que personnellement il n'avait, jusqu'ici, jamais constaté de haine à l'égard des étrangers, et que de toute façon une telle haine ne pourrait être que l'expression de la peur de voir les étrangers dominer l'indigène. L'écrivain estime, en outre, que les étrangers qui manifestent bruyamment sur nos places publiques influencent probablement moins la Suisse que ceux qui, sans bruit, eux, orientent de par leurs avoirs l'économie suisse. L'orateur a cependant reconnu qu'il y avait en Suisse de nombreuses personnes qui ne s'intéressaient à la Suisse qu'en tant que possibilité de pouvoir faire fructifier leur argent et augmenter leur niveau de vie. Cependant cette réalité touche aussi de nombreux Suisses. Quant à savoir si la surpopulation étrangère désavantage ou non notre pays, estime Max Frisch, ceci dépend directement de la qualité des indigènes. Du reste, ajoute l'écrivain, la police des étrangers n'a absolument aucune influence à ce sujet.

CHANGEMENTS DE PROGRAMME AUX SEMAINES INTERNATIONALES DE LUCERNE

L'artiste Anton Nowakowski, qui devait donner un concert d'orgues dans le cadre des semaines internationales de musique de Lucerne 1966, est tombé brusquement malade. Il sera remplacé par Lionel Rogg, qui interprétera des œuvres de Couperin, Frescobaldi, Purcell, Peraza, Buxtehude et J. S. Bach.

CANTON DE NEUCHATEL

LA CONTREBANDE DES « FRISONNES »

Un incident vient de se produire à la frontière neuchâteloise dans un cas de contrebande de vaches frisonnes. Alors que jusqu'ici la douane française fermait les yeux, elle est intervenue au Prévoux, près du Locle, en arrêtant un agriculteur du Val-de-Ruz et en séquestrant deux camions français, mais sans empêcher le passage en Suisse de vingt têtes de bétail. Le paysan neuchâtelois a été frappé d'une amende de 62.000 nouveaux francs.

CANTON DU VALAIS

LE 100e ANNIVERSAIRE DE LA PREMIERE ASCENSION DE LA DENT BLANCHE

Il y a un peu plus de cent ans — c'était le 18 juillet 1862 — les alpinistes Thomas Shirley Kennedy et William Wigram réussissaient la première ascension de La Dent Blanche, à 4.364 m. L'un des plus beaux sommets des Alpes valaisannes au fond du Val d'Hérens. Les alpinistes étaient accompagnés des guides Jean-Baptiste Croz et Johann Kronig.

Les guides valaisans, et plus spécialement ceux d'Hérens, avaient décidé de marquer cet anniversaire en scellant une croix au sommet du célèbre massif. Cette croix fut offerte par l'alpiniste sédunois, M. Bernard Hallenbarter. Il s'agit d'une croix de métal de 1,80 m de haut, ciselée par M. Henri Rumpf à Evolène, et dans la base de laquelle on a incorporé une statue de la vierge réalisée par le sculpteur Bruno Gherri-Moro.

Une quarantaine de personnes, parmi lesquelles de nombreux guides et alpinistes célèbres dont M. et Mme Richards, les deux anglais qui, en 1928, avaient réalisé avec un guide évolenard la première de l'arête nord de La Dent Blanche, se sont rendus dans la montagne à cette occasion.

Hélas, en raison du mauvais temps, toute la cérémonie de la bénédiction de la croix ne put avoir lieu au sommet de La Dent Blanche, comme prévu, mais dut se dérouler à la cabane Rossier, à plus de 3.500 mètres, où une messe fut célébrée sur un autel de neige par l'abbé Devanthery, curé d'Evolène. La croix sera scellée au sommet de La Dent Blanche dès que le beau temps le permettra.

L'INAUGURATION DE L'AMENAGEMENT HYDRO-ELECTRIQUE DE LA « GRANDE-DIXENCE »

« Il y a cinq ans presque jour pour jour, la dernière benne — il y en a eu un million — déversait son contenu de béton sur le couronnement du barrage, parachevant ainsi le plus important des ouvrages hydro-électriques du pays. » C'est par ces mots que M. Eric Choisy, président du Conseil d'administration de la « Grande-Dixence S.A. » Conseiller aux états, de Genève, a ouvert la cérémonie d'inauguration de l'aménagement hydro-électrique de la « Grande-Dixence S.A. ».

Si cette cérémonie d'inauguration a été fixée à Zermatt, c'est d'une part, a dit M. Choisy, pour souligner le fait que la moitié des eaux dont on dispose proviennent de la vallée de la Viege, et d'autre part pour avoir l'occasion de montrer d'autres travaux que le barrage du Val des Dix.

Cette cérémonie d'inauguration s'est déroulée en présence de quelque 300 invités, au nombre desquels on notait le conseiller fédéral Rudolf Gnaegi, chef du Département des transports et communications et de l'énergie, ainsi que M. Walter Siegenthaler, président du Conseil d'administration des « Forces Motrices Bernoises » partenaires avec l'énergie de l'Ouest Suisse » (E.O.S.), « canton de Bâle-ville » et le « nordwestschweizerische kraftwerke ». M. Sigenthaler apporta les salutations de ces quatre partenaires de la « Grande-Dixence ». Puis, ce fut au tour de M. von Roten, président du Gouvernement valaisan, chef des travaux publics, d'exprimer les remerciement des autorités valaisannes. Il a relevé l'importance de la Grande-Dixence pour l'économie valaisanne. Ensuite, M. Rudolf Gnaegi, Conseiller fédéral, a exprimé aux constructeurs de cette entreprise gigantesque les remerciements du gouvernement et du peuple suisses.

La production totale annuelle de la « Grande-Dixence » sera de 1.680.000.000 kWh, dont 1.400.000.000 en hiver. Le lac artificiel de la Grande-Dixence a un volume de 400 millions de mètres cubes. Le coût de l'aménagement est de 1.600.000.000 de francs.

Une journée a été consacrée à la visite des différentes installations.

LE CONSEIL DE LA FONDATION SUISSE DE MATTMARK

Le Conseil de la Fondation suisse de Mattmark s'est réuni à Sion, le 26 août 1966, sous la présidence de M. Marius Lampert, Conseiller d'Etat.

Il a pris connaissance des résultats de l'action entreprise et il constate que la fondation dispose de 3.122.398.19 F au 1er juillet 1966.

Un versement de 134.950 F a été effectué aux familles des victimes à titre de premier secours à Noël 1965.

Le Conseil a pris acte du résultat des enquêtes approfondies faites par les instances compétentes sur la situation personnelle de chaque famille sinistrée. Il a retenu pour apprécier chaque cas, les critères familiaux, sociaux et économiques, cela pour être en mesure d'assurer une équitable répartition des fonds disponibles.

Il a approuvé les barèmes de répartition, à savoir :

1. Constitution de carnets d'épargne pour chaque enfant né après le 1er janvier 1946.
2. Prestations aux familles des veuves avec ou sans enfant réparties en six versements semestriels.
3. Prestations aux familles des célibataires soutiens de famille, réparties elles aussi en six versements semestriels.
4. Allocations spéciales pour enfants infirmes.
5. Attribution pour cas particuliers.

Il a ainsi arrêté la distribution des fonds à une somme de l'ordre de 2.000.000.

Le Conseil a réservé, sur proposition du Comité de direction le solde des fonds pour l'octroi de bourses d'étude ou de formation professionnelle ou pour l'aide à des familles qui seraient encore dans le besoin.

Evoquant le premier anniversaire de la chute du glacier de l'Allalin, le Conseil a rendu hommage aux malheureuses victimes et à l'action entreprise pour leur venir en aide. Le Conseil estime que grâce à la générosité rencontrée, cette aide atténuera, dans une certaine mesure, du moins sur le plan matériel, les conséquences des événements du 30 août 1965.

EMOUVANTE CEREMONIE A PLUS DE 4.000 m

Une émouvante cérémonie s'est déroulée dans le cadre grandiose des Alpes, par un temps splendide, à plus de 4.000 m d'altitude au sommet du Bisshorn (ne pas confondre avec le Bitschhorn).

Le Bisshorn se trouve au-dessus de la station valaisanne de Zinal, non loin du célèbre Weisshorn. On y accède par la cabane de Tracuit.

Les hommes du cours alpin de la division montée 10 commandés par le major Jean-Pierre Clivaz avaient organisé au sommet du massif un culte catholique et protestant en la mémoire du pilote des glaciers Hermann Geiger dont l'activité était proche de la leur.

Une messe fut célébrée vers 9 h 30 par le capitaine-aumônier Schubiger, directeur de l'internat de Saint-Maurice, tandis que le capitaine-aumônier Jean-Jacques Maison, de la paroisse vaudoise du Jorat, présidait un culte protestant.

Plusieurs dizaines de touristes s'étaient joints aux soldats pour participer à cette cérémonie. Le major Clivaz prononça également une allocution dans ce décor féérique des Alpes où la vue embrasse de nombreux sommets des chaînes valaisannes, vaudoises et bernoises.

Notons que les militaires avaient passé la nuit dans des igloos et avaient dressé des autels de neige pour faciliter la célébration des cultes.

APRES LA MORT D'HERMANN GEIGER

A la suite du décès tragique d'Hermann Geiger, le directeur d'Air-glaciers à Sion, M. Bruno Bagnoud a fait appel à Fernand Martignoni pour lui succéder au poste de chef-pilote. Martignoni succède ainsi à celui dont il fut durant tant d'années le camarade de tous les jours et le principal collaborateur.

Originaire de Nendaz, près de Sion, il est âgé de 36 ans, marié, père de cinq enfants. Il habite la capitale valaisanne depuis de longues années.

Il a obtenu son brevet de pilote en 1952 et fut décoré par Geiger lui-même en 1959 de l'insigne d'or des pilotes des glaciers.

Il s'est signalé depuis longtemps par ses nombreuses interventions dans les Alpes où il eut l'occasion de se poser des milliers de fois déjà aux commandes d'hélicoptères ou autres appareils équipés de

skis. Sa prudence et son audace lui permirent de sauver maintes vies humaines.

Fernand Martignoni, nouveau chef-pilote d'Air-Glaciers, est détenteur de plusieurs décorations dont la plus récente est l'insigne d'or des « vieilles tiges », cette distinction française destinée à souligner les mérites des pionniers et héros de l'aviation.

LES VALAISANS VEULENT SKIER TOUTE L'ANNEE

Les premières bases concrètes viennent d'être jetées en Valais en vue de la réalisation d'un important projet touristique dont on parlait dans le canton depuis bien longtemps déjà à savoir partir à l'assaut des 3.000 mètres *en créant un téléphérique jusqu'à la « Plaine morte » au-dessus des stations de Montana-Crans.*

La réalisation de ce projet audacieux permettra pratiquement aux valaisans et à leurs hôtes de s'adonner aux joies du ski d'un bout de l'année à l'autre.

Les plus hautes personnalités du canton parmi lesquelles des membres du gouvernement, du grand Conseil, du Conseil national, du Tribunal cantonal, sans parler des milieux touristiques ou bancaires ont décidé de patroner ce projet. La société en vue de sa réalisation vient ainsi d'être constituée avec à sa tête un Comité de direction présidé par M. Emile Pralong, de Montana.

Le capital initial d'un million de francs mis à disposition de cette société sera porté à plus de 2 millions et demi par voie de souscription publique.

Ce véritable trait d'union entre la vallée du Rhône et la région des glaciers partira de la région des « Violettes » que l'on peut gagner actuellement déjà par télécabine et arrivera sur la Plaine Morte au Sud du glacier du même nom lequel s'étend sur une longueur de 8 km et une largeur de 3 km jusqu'aux pieds du Wildstrubel.

On pourra même au cœur de l'été s'adonner sur ce glacier dépourvu de crevasses aux joies du ski, du ski-voile, du traîneau ou autres sports comme en plein hiver.

La décision a été prise d'investir plusieurs millions pour la réalisation d'un des plus audacieux projets du Valais touristique.

CANTON DU TESSIN

DROIT DE CITE POUR LES CONFEDERES AU TESSIN

Parmi les listes des personnes auxquelles on octroie droit de cité cantonal, on voit apparaître de plus en plus les noms de confédérés ayant transporté leur lieu de domicile au Tessin. Comment se présente la procédure en pareil cas ? Au début de l'an, deux députés tessinois au grand Conseil avaient déposé une motion demandant au Conseil d'Etat une révision de la loi ou de la réglementation actuelle imposant un examen aux Suisses des autres cantons, désireux de devenir citoyens tessinois. Ces deux députés affirmaient que ces Suisses étaient considérés comme des étrangers, chose inadmissible. Ils demandaient donc que cet examen soit aboli.

Le Conseil d'Etat a étudié la question et vient d'envoyer son rapport au grand Conseil. Il démontra avant tout que la procédure n'est pas la même pour les étrangers que pour les confédérés. Pour les premiers, on agit de concert avec les autorités fédérales, selon les dispositions du droit fédéral. Pour les Suisses, on ne fait qu'appliquer les dispositions de la loi cantonale qui exige une parfaite assimilation du candidat au droit de cité. Celui-ci devra être parfaitement assimilé, tant en ce qui concerne le caractère, la culture, les usages de la population locale et devra avoir une connaissance profonde de la langue italienne. D'autres cantons de minorité linguistique imposent de leur côté cet examen au nouveau citoyen, même Suisse. La minorité ethnique, dit le Conseil d'Etat, compte parmi ses responsabilités envers l'état fédéral, l'obligation de conserver intactes ses particularités. Les autorités tessinoises ont le devoir de veiller à ce que la langue italienne soit sauvegardée dans la Confédération. En conclusion, le gouvernement tessinois fait valoir que l'octroi du droit de cité aux confédérés a déjà été grandement facilitée en 1952 et qu'il ne convient donc pas d'abolir l'examen imposé, qui ne comporte, d'ailleurs, que des notions de langue italienne, d'histoire, de géographie et d'instruction civique tessinoises.

CANTON D'URI

NOUVEAU MEMORIAL TELL A BUERGLEN

La Suisse centrale s'est enrichie d'un nouveau bijou : d'habiles spécialistes ont fait de la tour Wattigwil, à Buerglen, un musée consacré au héros Guillaume Tell. Dans ses trois étages, ce musée montre les plus anciennes chroniques, les données que l'on possède sur G. Tell et l'histoire de la fondation de la Confédération, l'acte de fondation de la chapelle de Tell à Buerglen, qui fut rénovée en 1949, les gravures et tableaux de Tell publiés pendant quatre siècles, des portraits et des statues, des monnaies et des médailles, la littérature sur Guillaume Tell, le jeux de Tell, etc.

Tell a-t-il vraiment existé ? Ce Musée n'entend pas le prouver. Il ne veut que montrer qu'on l'a généralement honoré.

Divers discours ont été prononcés, par le vicaire J. K. Scheuber qui est le véritable fondateur du musée, par M. Hans Arnold, président du Conseil du musée, M. Luc Boissonnas, secrétaire général de Pro Helvetia, qui apporta les salutations des autorités du pays, M. Carl Mugglin, président du Comité de la fête du 1er août, M. Marin Huber, représentant du gouvernement uranais, etc...

Plusieurs classes d'écoles s'étaient rendues à Buerglen à cette occasion. L'on y vit même arriver un homonyme de notre héros national, M. Wilhelm Tell, de Hambourg, qui était venu depuis la grande cité hanséatique sur son petit vélo à moteur pour répondre à l'invitation qui lui avait été adressée.

CANTON DE VAUD

CENTENAIRE DE LA NAISSANCE DE GUSTAVE DORET

A défaut d'une manifestation officielle du canton, c'est la municipalité de Lutry, où le musicien a vécu seize ans, qui a pris l'initiative de marquer le centenaire de la naissance de Gustave Doret. Dans le temple a été organisé un concert de musique instrumentale, de plusieurs chœurs, qui ont exécuté des fragments des fêtes des vignerons de 1905 et de 1927, des chœurs tirés d'œuvres jouées à Mézières. Le tout exécuté avec une grande ferveur.

Au cours du concret, M. Auguste Codery, syndic de Lutry, a évoqué la vie du grand musicien, qui a honoré sa petite patrie vaudoise. Il a annoncé que l'an prochain, au château, sera aménagé une salle où seront placés des souvenirs du maître, rachetés lors de la liquidation, de sa succession. Il a remercié les musiciens qui se sont associés à cet hommage simple et fervent.

A la population de Lutry s'étaient associés MM. Denereaz, Loude, abbé-président et vice-président de la Confrérie des vignerons (Vevey), Carlo Hammerling, le compositeur de la Fête des vignerons de 1955, le comité de la société cantonale des chanteurs vaudois.

Le matin, la municipalité avait fait déposer une couronne sur la tombe de Gustave Doret.

REARMEMENT MORAL

Plus de 800 personnes, venues de 38 pays, ont assisté à la mi-septembre à des rencontres consacrées aux « dix prochaines années en Afrique — Le défi économique, social, moral et idéologique ».

On notait la présence de personnalités de quinze pays du continent noir, parmi lesquelles deux envoyés de l'empereur Hailé Sélassié, qui ont lu à la conférence un message du chef d'état éthiopien, un représentant du président de la Côte-d'Ivoire, et des diplomates des ambassades du Congo-Brazzaville, du Congo-Kinshasa et de Madagascar à Paris. M. Paul Jaccaud représentait le Département politique fédéral.

M. Franz-Xavier Leu, conseiller aux Etats, de Lucerne, a salué l'assemblée au nom de la Suisse. Le secrétaire général de la ligue arabe, M. Hassouna, a fait parvenir un message à la conférence.

M. Georges Githii, du Kenya, directeur de la plus grande chaîne de journaux d'Afrique orientale, a prononcé le discours d'ouverture. Il a souligné que dans son pays « des hommes de races différentes apprennent à vivre en commun dans l'harmonie ». M. Githii a déclaré également qu'une « assistance massive » serait nécessaire durant les quinze ou vingt prochaines années en Afrique.

Des agriculteurs suisses se sont joints aux participants pour étudier les perspectives nouvelles qui s'ouvrent à l'agriculture européenne.

UN PRIX DE POESIE

La Société des poètes et artistes de France a décerné son prix annuel de poésie à M. Edmond Pidoux, à Lausanne, pour son œuvre « La ligne d'ombre ». M. Pidoux obtient en outre un diplôme d'honneur pour son recueil inédit « Africains ».

LE 2e SALON INTERNATIONAL DE GALERIES-PILOTES A LAUSANNE JUGE PAR LA PRESSE INTERNATIONALE

Réunissant les œuvres de 180 artistes de 24 pays, représentant des galeries européennes, américaines et asiatiques, le 2e salon international de galeries-pilotes au musée cantonal des beaux-arts marque une nouvelle étape dans la confrontation mondiale des tendances artistiques de notre temps. Sa vocation internationale se confirme par l'afflux de visiteurs de toutes les parties du monde, et par l'intérêt que lui témoigne la presse étrangère.

C'est ainsi que, sous la plume de Jean-Louis Ferrier, la « quinzaine littéraire » de Paris note : « Tant par sa conception que par sa réalisation, le salon international de galeries-pilotes offre, contrairement à d'autres manifestations analogues, une ouverture, et un renouvellement qu'il est devenu rare de rencontrer à une époque dans laquelle chacun est persuadé, en matière d'art, de détenir à lui seul toute la vérité. »

De son côté, Mario Borino écrit, dans le journal milanais « Le vie del mondo » : « Le salon de galeries-pilotes est celui des galeries d'art les plus importantes et les plus dynamiques. Il reflète l'évolution de ces dernières années (...). Dans cette ville romande, on pourra prendre le pouls de l'art international et prendre conscience des problèmes qui intéressent les peintres et les sculpteurs d'avant-garde. »

Le « Progrès de Lyon », sous la plume de Jean-Jacques Lerrant, écrit : « On peut dire qu'une sélection ainsi pratiquée qui s'appuie, bien sûr, sur les avis des spécialistes, permet une lecture assez précise des recherches actuelles. »

Pour sa part, Térence Mullaly, dans le « Daily express », de Londres, juge ainsi l'exposition de Lausanne : « Cette grande exposition présente l'art de notre temps et tend à promouvoir le goût de demain. Elle nous incite à découvrir parmi les peintures et les sculptures exposées, celles qui survivront à l'épreuve du temps. »

On peut lire aussi, dans les « Lettres françaises », l'appréciation suivante, signée Georges Boudaille : « Seize galeries, vingt-cinq pays, cent-cinquante artistes, je ne sais combien d'œuvres... Le problème de l'art d'aujourd'hui qui n'est pas sorti d'une crise évolutive, est posé à Lausanne dans toute sa complexité. »

LA « GAZETTE DE LAUSANNE » CHANGE D'ASPECT

La « Gazette de Lausanne » a paru le lundi 29 août pour la première fois dans sa nouvelle formule. Le journal a adopté un format plus petit (33 cm sur 49 cm) avec un plus grand nombre de pages. Cette opération l'a

forcée à changer à la fois de maison et de machines. Mais elle lui permet d'augmenter sensiblement sa matière rédactionnelle.

« Notre nouvelle présentation est une première mondiale », expliquent les dirigeants de la Gazette de Lausanne, qui ont saisi cette occasion pour étudier une formule typographique absolument inédite. La partie rédactionnelle du quotidien est entièrement composée dans un seul caractère : le times, et la partie publicitaire, dans un seul autre, l'antique.

Les rubriques sont réparties de manière différente et dans chaque page, une colonne placée « en exergue » permet de mettre en valeur certains commentaires ou certaines informations en renonçant aux artifices typographiques habituels.

DISPARITION D'UN HEBDOMADAIRE ROMAND

Dans une circulaire adressée à ses divers collaborateurs, l'hebdomadaire romand « Pour tous », édité à Zofingue annonce qu'il cesse de paraître à la fin du mois de septembre. « Ce sont des impératifs de rationalisation et la nécessité de concentrer les moyens techniques et autres, précise-t-on, qui ont amené la direction à prendre cette mesure, afin de porter désormais tous ses efforts sur la revue-sœur, " L'Illustré ". »

LA BOURGEOISIE D'HONNEUR A M. CARL BURCKHARDT

Le Conseil général de Vinzel, petit village viticole au cœur de la côte, a décidé d'octroyer la bourgeoisie d'honneur de la commune à M. Carl Buckhardt, ancien ministre, et à Mme Burckhardt-de Reynold, qui habitent le château de La Batie.

M. Buckhardt, qui est né le 10 octobre 1891, a enseigné l'histoire à l'Université de Zurich et à l'Institut des Hautes-Etudes Internationales de Genève. Il a été le haut commissaire de la Société des Nations dans la ville libre de Dantzig, de 1937 au début de la guerre. Il a été ministre de Suisse à Paris de 1945-1949 et a présidé le Comité international de la Croix-Rouge après M. Max Huber.

CANTON DE ZURICH

LA SITUATION DU FEDERALISME SUISSE

Invités par la Nouvelle Société Helvétique, des délégués de tous les cantons se sont réunis à Baden pour discuter du projet de la N.S.H. pour une collaboration intercantonale systématique et efficace. C'était la première fois dans l'histoire de notre Etat fédéral que les représentants de tous les cantons se réunissaient pour étudier la situation du fédéralisme helvétique en dehors de toute activité ou participation du pouvoir fédéral.

M. Oskar Reck, Président central de la N.S.H., a parlé de la situation actuelle, montrant que les frontières historiques des cantons et de nombreuses communes sont dépassées par l'évolution économique. Seule une coopération par-dessus les frontières cantonales peut permettre de résoudre maints problèmes. Déjà surchargée, la Confédération n'est pas en mesure de prendre à sa charge des tâches qui pourraient être encore assumées par les cantons, à la condition qu'ils collaborent.

Le principe même du fédéralisme reste indiscuté. Mais les problèmes d'aujourd'hui et de demain ne pourront être résolus que si ce fédéralisme démontre sa capacité de se renouveler et de se développer. La Nouvelle Société Helvétique estime que les cantons doivent utiliser d'urgence un instrument de travail qui permette d'épuiser toutes les possibilités de collaborer. Ce n'est pas à la Confédération qu'il appartient de créer cet instrument de travail pour les cantons. Il s'agit, selon la N.S.H. de créer une fondation pour la coopération fédérale avec la participation des cantons, de la Confédération, de l'économie et de la science. Cette fondation devrait disposer d'un office qui s'occuperait de toutes les questions de collaboration internationale et qui mettrait à la disposition des cantons la documentation et les études dont ils ont besoin.

Le projet de la N.S.H. a été accueilli favorablement par le Conseil fédéral, de même que par les Chambres fédérales et par l'opinion publique. Après l'exposé du président central et un résumé présenté en français par M. Théo Chopard, une discussion générale s'est engagée. Elle a montré que presque tous les délégués cantonaux étaient d'accord dans leur appréciation du fédéralisme actuel. Le projet de la N.S.H. a été appuyé et une commission a été chargée des travaux préparatoires en vue d'une fondation telle que la prévoit la N.S.H. Cette commission est formée des conseillers d'état Duboule (Genève), Ravussin (Vaud), Lafranchi (Tessin), Bauder (Berne), Vogt (Soleure), Ulrich (Schwitz) et Stucki (Glaris).

C'est là le premier effort entrepris pour réaliser en pratique un fédéralisme fondé sur la coopération.

DANS LA PRESSE

Des changements viennent d'intervenir à la rédaction de la « Neue zuercher Zeitung » ; M. Rodolphe Hafner, attaché jusqu'ici à la rédaction de politique étrangère, est correspondant de New-York, depuis le premier septembre, où il remplace Max Bear, décédé l'année dernière, et qui fut correspondant de l'O.N.U. pendant de longues années. M. Otto Frei, qui, depuis 1951, est le correspondant de Berlin occupera prochainement le poste de correspondant pour la Suisse romande, avec domicile à Lausanne.

Enfin, M. Victor Meier, jusqu'ici correspondant à Vienne pour les affaires de l'Europe orientale, a quitté la « N.Z.Z. », le 1er septembre.

COLLABORATION D'UN GRAND BUREAU D'INGENIEURS SUISSE AU DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE EN GRECE

Le gouvernement grec vient de confier à « Electrowatt ingénieurs-conseils S.A. », à Zurich, en collaboration avec des bureaux d'ingénieurs grecs, les études et l'établissement d'un projet tendant au développement de la plaine de Thessalie. Cette plaine de plus de 2.000 kilomètres carrés est une des régions les moins favorisées de Grèce, du point de vue économique, en raison notamment de la sécheresse persistante qui y règne tout l'été. Le gouvernement grec est décidé à mettre tout en œuvre pour assurer l'avenir de cette région par le développement intensif de l'agriculture et d'industries annexes. Il compte ainsi augmenter le niveau de vie des habitants et contribuer en même temps à l'essor économique du pays tout entier. Plusieurs grandes digues en terre seront aménagées pour accumuler les eaux tombées durant la saison des pluies, soit en hiver, et un important réseau de canaux d'irrigation permettra ensuite d'utiliser ces eaux en été à des fins agricoles et industrielles. Une mission formée d'économistes, d'agronomes, de spécialistes en hydrologie et en construction de digues se rendra prochainement en Grèce, afin de recueillir sur place, en étroite collaboration avec les spécialistes locaux, les éléments nécessaires à l'élaboration de cet important projet.

MANIFESTATION DU SOUVENIR A ZURICH : WINSTON CHURCHILL

Il y a vingt ans, sir Winston Churchill lançait, lors de son fameux discours sur « l'Europe », en l'aula de l'université de Zurich, un appel à la jeunesse académique du monde entier et aux européens, leur demandant de s'unir. A l'époque, l'idée d'une collaboration étroite entre la France et l'Allemagne était aussi nouvelle que révolutionnaire. Churchill rappela alors que si les Etats-Unis n'avaient pas tendu une main secourable, le moyen âge, dans toute sa cruauté et sa misère se serait à nouveau installé en Europe. Or, cette exhortation s'appliquait malheureusement bien à la situation de l'époque.

L'union européenne de Zurich, et avec elle de nombreux citoyens de la ville, de la Limmat, se retrouvèrent, place du Muenster, pour commémorer l'anniversaire de ce discours historique. La manifestation fut marquée par un important discours prononcé par l'ancien ministre autrichien des affaires étrangère, M. Bruno Kreisky.

M. Sigmund Widmer, maire de la ville de Zurich, prononça une allocution de bienvenue, en soulignant que sir Winston Churchill avait montré à l'Europe la voie qu'il fallait suivre afin de pouvoir vivre en commun et en paix. Se furent ensuite à MM. Polys Modinos, secrétaire général-adjoint du Conseil de l'Europe, et Robert Schneebeli, président de la Société helvetico-britannique, de prendre la parole. Le premier fit l'éloge du grand homme, alors que M. Schneebeli, fit part aux participants de l'intention de l'Université de Zurich, de créer une fondation Winston Churchill, dont le but serait de transmettre le message de celui que l'on appelait le « Lion », aux jeunes générations qui ne connurent pas la guerre. En outre, chaque année, une allocution doit être prononcée, dans le cadre des universités suisses, en souvenir de l'appel du 19 septembre 1946. Ainsi, le 24 janvier 1967, se sera Lord Butler, qui fut le compagnon de route de Churchill pendant de longues années, qui prononcera le premier de ces discours. A cette même occasion, il inaugurera une inscription dans l'aula de l'université de la ville de la Limmat.

SEMAINE SUISSE A MONTE-CARLO

Dans le cadre des manifestations qui marquent cette année le centenaire de Monte-Carlo, la Suisse a organisé une Semaine suisse, qui vient de s'achever.

L'Office national suisse du tourisme avait saisi cette occasion pour organiser trois expositions originales : les peintures transparentes de F. N. Koenig, « L'homme et la montagne », dans 50 vitrines exposées en plein air, et « L'affiche au service du tourisme suisse », qui furent inaugurées le 13 septembre en présence de nombreuses personnalités monégasques et suisses. MM. Anthony Noghes, ministre d'état de la principauté, A. Ruffieux, président du Conseil d'état du canton de Genève, E. Gubler, consul de Suisse à Nice, et N. Kaempfen, directeur de l'Office national suisse du tourisme, prirent la parole et rappelèrent les nombreux liens unissant Monaco à la Suisse.

En l'absence du prince Rainier et de la princesse Grace — qui préside le Comité du centenaire —, la princesse Antoinette visita ces expositions dont une des originalités était d'être montée en plein air, dans les jardins du Casino de Monte-Carlo. Le corps de musique « L'élite », de Genève, présent à la cérémonie d'ouverture, donna plusieurs concerts sur la Place du palais princier, sur les terrasses du Casino et à l'Hôtel Métropole. Son succès fut à la hauteur de sa réputation, de même que celui de la chanson valaisanne, qui se produisit sous la direction de son chef M. Georges Haenni, au cours de deux soirées, les 15 et 16 septembre. M. Jean-Emile Reymond, ministre d'Etat de Monaco, donna une réception à l'Hôtel du gouvernement en l'honneur des personnalités suisses présentes.

Le succès remporté par les expositions de l'Office national suisse du tourisme auprès des visiteurs qui s'y pressèrent par milliers durant toute la semaine — succès dû, notamment, à l'emplacement remarquable mis à disposition par le Comité du centenaire dans les beaux jardins étagés entre le Casino et le Boulevard des Moulins — fit de cette semaine suisse une des manifestations les plus marquantes de la saison du centenaire de Monte-Carlo.